

Procès-Verbal :

CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 14 Avril 2022

L'an **deux mille vingt-deux**, le Jeudi 14 Avril à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le Vendredi 08 Avril 2022, s'est réuni à Blaincourt-lès-Précy en séance publique ordinaire sous la présidence de **Patrick CORBEL**, Maire de la Commune.

Présents : Mrs - **CORBEL** Patrick - **DEQUIN** Mickaël - **DINDIN** Jean Marc.
Mmes - **FOSSIER** Laëtitia - **BONNEAU** Geneviève – **CORBEL** Marie-Hélène - **LOBEL** Nadège –
BERTIN Alice.

Absents excusés : Mrs **FÉRARY** Philippe - **LE RUEN** Denis - **LIQUETTE** René - **LOIE** Lilian
Mme **CAZET** Julie.

Absents : Mr **HERVÉ** Thierry.
Mme **FRANCOZ** Muriel.

Pouvoirs : Mr **LE RUEN** Denis **donne pouvoir** à Mme **LOBEL** Nadège.
Mr **FÉRARY** Philippe **donne pouvoir** à Mr **DEQUIN** Mickaël.
Mr **LOIE** Lilian **donne pouvoir** à Mme **CORBEL** Marie-Hélène.
Mme **CAZET** Julie **donne pouvoir** à Mme **FOSSIER** Laëtitia.

Secrétaire de séance : Mme **CORBEL** Marie-Hélène

.....

1- APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la Majorité** (11 voix Pour - 1 Contre, Mr **DINDIN** Jean-Marc)

-APPROUVE le Procès-Verbal du 24 Février 2022.

2-DÉCISIONS DU MAIRE

RAS

3-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

- Ce point a été reporté au prochain Conseil

4-ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

- Ce point a été reporté au prochain Conseil

5- AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur le Maire donne la parole à Mme **CORBEL** Marie-Hélène, Conseillère Municipale en charge des finances.

Elle explique aux membres du Conseil Municipal que les retards dus au changement de trésorerie en 2020 puis en 2021 ont été problématiques, de même que l'absence de la titulaire du poste. Le compte administratif et le compte de gestion doivent en effet être en tous points conformes et nous jugeons préférable d'assurer tous les contrôles nécessaires avant de le voter. Aussi le conseil municipal a-t-il jugé préférable de faire une reprise anticipée des résultats qui sera ajustée si besoin lors des votes du compte administratif et du compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la Majorité** (11 voix Pour - 1 Contre, Mr **DINDIN** Jean-Marc)

-AFFECTE le résultat par anticipation de la façon suivante :

En Investissement	Au compte 1068	-36 540.23€
En Fonctionnement	Au compte 002	286 351.41€

- **ADOPTÉ RÉSULTAT PAR ANTICIPATION.**

6-ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'adoption du Budget primitif 2022.



FONCTIONNEMENT :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	345 850 00		351 700 00	351 700 00	351 700 00
012	Charges de personnel et frais assimilés	431 547 27		484 500 00	484 500 00	484 500 00
014	Atténuations de produits	117 696 00		117 712 00	117 712 00	117 712 00
65	Autres charges de gestion courante	77 300 00		72 000 00	72 000 00	72 000 00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	972 393 27		1 025 912 00	1 025 912 00	1 025 912 00
66	Charges financières	15 000 00		15 000 00	15 000 00	15 000 00
67	Charges exceptionnelles	1 200 00		56 589 00	56 589 00	56 589 00
68	Dotations provisions semi-budgétaires			1 300 00	1 300 00	1 300 00
022	Dépenses imprévues	6 000 00		5 000 00	5 000 00	5 000 00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	994 593 27		1 103 801 00	1 103 801 00	1 103 801 00
023	Virement à la section d'investissement	73 157 00		383 213 41	383 213 41	383 213 41
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	15 052 73		7 300 00	7 300 00	7 300 00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	88 209 73		390 513 41	390 513 41	390 513 41
	TOTAL	1 082 803 00		1 494 314 41	1 494 314 41	1 494 314 41

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 494 314 41

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges	10 000 00		12 000 00	12 000 00	12 000 00
70	Produits des services, du domaine et ventes	1 500 00		6 500 00	6 500 00	6 500 00
73	Impôts et taxes	581 345 00		607 812 00	607 812 00	607 812 00
74	Dotations et participations	189 811 00		234 651 00	234 651 00	234 651 00
75	Autres produits de gestion courante	73 000 00		80 000 00	80 000 00	80 000 00
	Total des recettes de gestion courante	855 656 00		940 963 00	940 963 00	940 963 00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	21 000 00		267 000 00	267 000 00	267 000 00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	876 656 00		1 207 963 00	1 207 963 00	1 207 963 00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	876 656 00		1 207 963 00	1 207 963 00	1 207 963 00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 286 351 41

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 494 314 41

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	390 513 41
--	------------

Il s'agit pour ce budget vote en équilibre des ressources propres et responsables à l'égard du budget réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le fonctionnement de la commune de Blaincourt les Precy et les nouvelles dépenses de la commune de Blaincourt les Precy.



INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT - BUDGET PREVISIONNEL 2022

DEPENSES				RECETTES			
Cpte	OP	Désignation de l'Opération	Coût	Compte	Désignation	Subvention État	Coût
		Report N-1			Report N-1	Subv dépt	
	001	OMA	86 548,28 €	1058	OPFI		86 548,28 €
1641	OPFI	Remboursement Emprunts immobiliers	30 000,00 €	10222	OPFI	FACTVA	2 500,00 €
165	OPFI	Dépôt Cautions	2 400,00 €	10226	OPFI	TA	2 400,00 €
020	OPFI	Depenses imprévues	5 000,00 €	165	OPFI	Cautions	2 400,00 €
2188	10003	Acquisitions diverses	7 300,00 €	28031	011	Amortissement	7 300,00 €
2184	1038	Mobilier école maternelle	8 000,00 €				
2188	10028	Acquisition mobilier centre bourg	3 700,00 €				
2115	1023	Acquisition Rue des Sablons	50 000,00 €				
2031	10021	PLU	15 700,00 €				
21316	1027	Jardin Cinéraire	30 720,00 €	775		Ventes immobilières	140 000,00 €
2188	1033	Lave vaisselle cantine	4 000,00 €				127 000,00 €
21534	1038	Travaux enfouissement EP Rue de Beauvais	114 000,00 €				
21534	1042	Candélabres	7 000,00 €	1312	10001	Travaux RD44	49 500,00 €
2152	1040	Travaux sécuritaires	546 000,00 €	1312	10019	Jardin Cinéraire	9 470,00 €
21318	1041	Clocher Eglise	27 500,00 €	1311	1027	Jardin Cinéraire	10 240,00 €
21538	10018	Défense incendie Bonqueval	71 000,00 €	1312	1036	Subvention DRAC	22 731,00 €
				1641	OMA	Emprunt	427 965,59 €
		TOTAL DEPENSES	958 860,23 €				
						TOTAL RECETTES	842 646,82 €
				021	OPFI	Besoin en Autofinancement	116213,41*
							842 646,82 €

Monsieur le Maire détaille chacune des opérations inscrites au Budget Primitif en investissement puis propose de passer au vote du Budget Primitif.

Les deux sections font chacune l'objet d'un vote.

-Pour la section de fonctionnement, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la Majorité (11 voix Pour - 1 abstention, Mr DINDIN Jean-Marc) :



ADOPTÉ la section de fonctionnement du Budget Primitif 2022.

-**Pour la section d'investissement, Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à la **Majorité** (11 voix Pour - 1 abstention, Mr **DINDIN** Jean-Marc) :

ADOPTÉ la section d'investissement du Budget Primitif 2022.

- Le Conseil Municipal **ADOPTÉ** donc le budget primitif tel que présenté.

7-DEPENSES A INSCRIRE EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire en investissement les dépenses inférieures à 500€ HT telles que Armoires, Débroussailleuses, Imprimante, Panneaux de circulation, extincteurs, vivaces... afin que de pouvoir récupérer la TVA sur ces achats de faibles montants.

-**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

-**DÉCIDE**, à l'**Unanimité** d'inscrire en investissement les dépenses précitées inférieures à 500€ H.T.

8-VOTE DES TAXES LOCALES 2022

Monsieur le Maire remet à chaque Conseiller Municipal un document de simulation des taux applicables à chacune des taxes et signale que la loi de finances a fait évoluer pour 2022 l'ensemble des bases locatives de + 3.4 % pour la taxe foncière.

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition ainsi que des taux obtenus

Monsieur le Maire propose pour 2022 de reconduire les taux d'imposition 2021 comme suit :

Pour mémoire Taux 2021 :

	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti	Taxe Habitation
Bases locatives	1 059 000	39 200	
Taux	42.29% *	53.34%	
Produit attendu	447 851	20 909	

* Dont taux départemental de 21.54%

Nouvelle proposition pour 2022 :

	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti	Taxe Habitation
Bases locatives	1 105 000	40 400	
Taux	42.29% *	53.34%	
Produit attendu	467 305	21 549	

-**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'**Unanimité** :

-**DÉCIDE** de ne pas faire évoluer les taux d'imposition applicables aux taxes locales tels que présentés ci-dessus.

9-SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du Budget primitif, le compte 6574 -Subventions de fonctionnement Personne de droit privé- a été crédité pour un montant de 4000 euros et propose de voter les subventions 2022 pour les associations selon la répartition suivante :

	Pour mémoire 2021	Propositions 2022
UNAC-UNFAC	700€	700€
CYCLO CLUB* Sous réserve de vérification	900€	900€*
FOYER RURAL	900€	900€
ASSOCIATION ENVOL	200€	200€
ASSOCIATION BLAINCOURTOISE DES FETES	1300€	1300€
TOTAL	4 000€	4000€



-Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la Majorité (10 voix Pour, Mr DEQUIN Mickaël ne pouvant prendre part à ce vote en raison de son statut de président de l'association Blaincourtoise des fêtes, et Mme CORBEL Marie-Hélène en tant que trésorière de cette même association) :

-APPROUVE la répartition des subventions telle que présentée ci-dessus

10-AMORTISSEMENTS AU COMPTE 204

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'instruction comptable, il est fait obligation aux communes d'amortir les frais imputés aux comptes 204. Actuellement, ce compte présente les fiches suivantes :

Des travaux d'enfouissement de réseaux pour un total de 6 972.32 €
2041581 pour 697.23 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à la Majorité (11 voix Pour - 1 abstention, Mr DINDIN Jean-Marc) :

-D'AMORTIR la somme de 6 977.23 €, sur une durée de 10 ans à compter de 2022, la dernière année étant en 2032.

Ces amortissements se comptabilisent par l'émission de titres et de mandats.

Concernant les travaux d'électricité, l'opération annuelle sera la suivante :
Emission d'un titre en 28041581 et d'un mandat au 68111 pour 697.23 €

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 21H00.

